

Contrat de rivière / La situation s'améliore là où existe une station d'épuration

# Dyle-Gette : de médiocre à moyen

LS:la/jc

RESSERVEL

- La situation est malheureusement restée stable, comme le montrent deux campagnes d'analyses de la qualité de l'eau.
- Selon le Contrat de rivière, seuls quelques ruisseaux tirent leur épingle du jeu.

Ce n'est pas encore demain la veille que l'on pourra nager, comme autrefois, dans les cours d'eau du Brabant wallon. Les analyses réalisées dans le cadre du Contrat de rivière pour la Dyle et les deux Gette montrent des résultats allant, sauf exceptions, de médiocre à moyen. « Pour le bassin de la Dyle, deux couvertures complètes (de 2001 à 2003 et de 2006 à 2009) ont été réalisées à six années d'intervalle, tandis que pour le bassin de la Gette, la deuxième campagne d'analyses a débuté cette année et sera citée l'an prochain. Les premiers résultats sont cependant confrontés à ceux de la campagne de 2004-2005, nous explique Jean-Marie Tricot, le coordinateur du Contrat de rivière. L'objectif est d'obtenir une image précise de la qualité des cours d'eau. La conclusion que l'on peut en tirer est qu'elle reste... stable. » Malheureusement pourrait-on ajouter.

**Bassin de la Dyle :** La qualité est ainsi moyenne tout au long de son parcours, à l'exception des tronçons situés entre Genappe et Court-Saint-Étienne et entre Wavre et Grez-Doiceau, qui présentent tous deux une qualité médiocre.

Des exceptions tout de même avec une qualité « remarquable » pour les ruisseaux des Ballois et du Maail, à Wavre, du Blanc-Ry à Ottignies, les Rys Saint-Bernard et Saint-Jean-Baptiste, à Villers-la-Ville, les Rys Piroit, Sainte-Geztrude, de Beaurieux et Glorie, à Court-Saint-Etienne, le Ry del Waste, à Genappe, le Ruisseau Fontaine du Grimande, le Ru Millhoux, les Rys des Ployes et d'Heuchaux, à Lasne, et le Simohain dans sa partie amont, à Lasne.

À l'inverse, les tronçons les plus dégradés sont la Thyle dans sa partie amont, le Gentilsart (y

compris l'Abrantou, le Tobais et la Pêcherie), la Falaise, le Nil et le Ruisseau de Lermines, le Ry de Corbais, le Pisselet et le Ruisseau de Louvrance, la Nethen, le Ry de Hèze, l'Argentine tout en

amont, la Mazerine en aval de sa partie voûtée et la Lasne tout en aval.

**Bassin de la Gette :** la qualité de la Grande Gette est moyenne, sauf sur Perwez, tandis que celle de la Petite Gette est médiocre, sauf sur Ramillies.

Point positif : sont de bonne qualité, les Ruisseaux des Trois Fontaines, du Brocrny et des Bronnes, à Jodoigne.

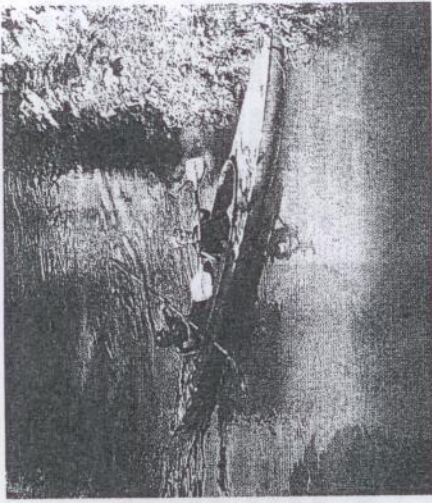
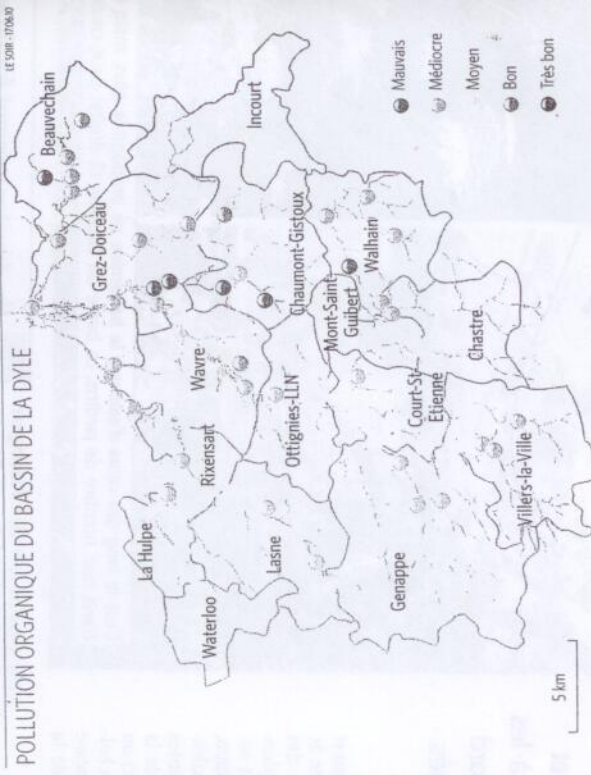
Point négatif : sont dégradés le Ruisseau du Village et le Gollard (en amont), le Chapeauveau et la Seype, le Ruisseau de Racour et la Bacquelaine, le Ry des Cortés

et le Poucet (en amont). Pour la Grande Gette, sont aussi dégradés les Ruisseaux de Gobertange et d'Hussonpoint.

**Au total ?** Une petite pointe d'optimisme tout de même « là où une station d'épuration a été mise en place ». Comme celle de Ways pour la Dyle de Houtain-le-Mont à Bousval, de Grez-Doiceau pour le Train entre Gistoux et Archennes, de Waterloo pour l'Argentine. Sans oublier l'amélioration de l'indice de pollution organique sur l'ensemble de la vallée de la Dyle. ■

JEAN-PHILIPPE DE VOGELAERE

## POLLUTION ORGANIQUE DU BASSIN DE LA DYLE



DU KAYAK comme à Ottignies, mais de là à nager dans l'eau... Surtout qu'il faut faire attention à la berge du Caucase ! e.d.r.

## Nouvelle campagne de lutte contre les plantes invasives

ou encore le long de la Bacquelaine à Ottignies et de la Lasne à Jodoigne.

Comme on nous l'explique, « la berge du Caucase et la balsamine de l'Himalaya risquent, à terme, avec les renouées du Japon (et les plantes assimilées), de nuire gravement à notre environnement : réduction de la biodiversité, prolifération, érosion des sols, voire dommages corporels pour la berge du Caucase dont le simple contact, suivi d'une exposition à la lumière, peut entraîner de gra-

ndes communes et les associations partenaires ont été sollicitées. » De même que l'aide des propriétaires privés pour qu'ils autorisent un accès à leur terrain dans le cadre strict de cette opération, ou à tout le moins qu'ils autorisent les ouvriers communaux et les bénévoles de pouvoir longer les cours d'eau dans leur propriété. Un toutes boîtes sera distribué aux riverains les plus proches des chantiers d'éradication. ■ J.-P. D.V.